

Le premier ministre nous dira-t-il aujourd'hui en quoi les modifications apportées à la politique de l'ACDI depuis septembre 1990 font état d'un accroissement des ressources destinées aux enfants du monde?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je demanderais à ma collègue de déposer les statistiques auxquelles elle fait allusion de telle sorte que la Chambre puisse y jeter un coup d'oeil. Nous allons les examiner attentivement.

Je serais très étonné d'y trouver ce qu'y trouve la députée, monsieur le Président, étant donné que l'ONU vient de mener un sondage auprès de 160 pays du monde entier et a conclu que, selon une série objective de critères concernant la condition humaine, l'éducation—et cela intéresse les enfants—le Canada est le deuxième pays au monde où il fait le mieux vivre. Cela contredit donc avec beaucoup d'éloquence ces données et statistiques.

Monsieur le Président, nous avons une bonne longueur d'avance en ce qui concerne la protection des enfants. Il reste beaucoup à faire mais, en ce qui concerne la mise en oeuvre de la convention de l'ONU, nous demandons à toutes les provinces de s'assurer que leur législation s'y conforme de telle sorte que nous puissions la ratifier d'ici à la fin de 1991, comme je l'ai fait savoir aux Nations Unies.

Néanmoins, je crois que des informations aussi trompeuses n'aident personne, surtout pas tous les enfants du Canada qui méritent tellement que nous nous occupions d'eux.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le président, ma question s'adresse au premier ministre. Je tiens à satisfaire le besoin qu'a le premier ministre de s'assurer que les Canadiens sont bien renseignés.

Dans sa question supplémentaire, le chef de l'opposition a demandé si oui ou non le premier ministre avait discuté avec le président des États-Unis de la nouvelle taxe à l'importation de 15 p. 100 que les Américains menacent d'imposer sur notre bois d'oeuvre.

Le premier ministre n'ignore pas que la taxe canadienne à l'exportation va être levée d'ici quelques jours. Il sait que les représentants de l'industrie et du gouvernement aux États-Unis nous menacent d'une nouvelle taxe. Il n'est pas sans savoir qu'en l'occurrence, c'est le président

des États-Unis qui a le pouvoir d'agir en vertu de l'article 301.

Le premier ministre s'est entretenu avec le président. A-t-il reçu l'assurance que ce dernier n'invoquera pas l'article 301 et qu'aucune nouvelle taxe à l'importation ne sera imposée sur le bois d'oeuvre canadien entrant aux États-Unis?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense avoir répondu à cette question. Permettez-moi de recommencer et peut-être que le député retiendra la réponse cette fois-ci.

Nous avons d'intenses discussions avec les États-Unis, soit le premier ministre avec le président et votre serviteur avec d'autres membres de l'administration Bush ainsi que des représentants du gouvernement américain.

Aux États-Unis, divers groupes de pression envisagent tout un éventail de mesures possibles. Mon honorable collègue n'est pas sans savoir, j'en suis persuadé, que l'industrie et certains membres du Congrès n'apprécient pas du tout la décision canadienne de normaliser le commerce du bois d'oeuvre, afin qu'il ne soit plus assujéti aux règles en question qui nous forcent à demander aux Américains leur permission avant de modifier quoi que ce soit.

Les Américains envisagent diverses solutions, notamment le recours à l'article 301. Cependant, comme je l'ai dit tout à l'heure, même si nous n'avons aucune garantie à ce sujet, nous croyons fermement que les Américains n'invoqueront pas l'article 301 et que nous pourrions régler cette question d'autres façons, afin que nos exportations de bois d'oeuvre ne soient plus menacées.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Monsieur le premier ministre, nous ne voulons pas connaître l'opinion du ministre, mais la vôtre.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député peut poser sa question.

M. Tobin: Le premier ministre sait que seul le président, et non pas le Congrès ni l'industrie américaine ni des particuliers intéressés, peut invoquer l'article 301 de la loi américaine sur le commerce. Le président a-t-il garanti au premier ministre qu'il n'a pas du tout l'intention de le faire et de frapper ainsi très durement l'industrie canadienne du bois d'oeuvre qui éprouve déjà de graves difficultés?